

Poubelles et déchets ménagers

Nous vous invitons à gérer les déchets de façon **respectueuse/responsable**.

La poubelle doit être équipée d'un sac.

Le ramassage des ordures se fait en déposant un sac « officiel » (et payant) de couleur **orange**, de 30 ou de 50 litres (disponibles sous l'évier de la cuisine) le vendredi avant 8h00 dans la rue : déposer le sac de manière visible. Seul, le sac orange sera enlevé.

Ne laissez pas le sac à l'extérieur du chalet si vous partez avant le vendredi.

Si vous n'avez pas l'intention ou la possibilité de déposer le sac orange à la rue le vendredi matin, il faut déposer **un sac ordinaire (noir)** dans le nouveau container enterré, qui se situe en face du point-presse dans le village. L'accès à ce container se fait via une carte magnétique, lequel nous est facturé. **C'est la personne en charge du départ qui se chargera de cette dernière tâche.** Au même endroit vous avez aussi des containers enterrés qui accueillent le verre, le papier et les bouteilles en pvc/canettes en métal, ...

En descendant vers le village, à 200 mètres du chalet, vous avez :

- 1 bulle (borne) à verres (verre blanc et verre coloré).
- 2 bulles pour les papiers et les emballages (bouteilles de plastique, boîtes de conserve, ...).

Les déchets ménagers, **bio-dégradables**, sont à déposer dans le bac à compost sur le côté gauche du chalet. N'y mettez cependant pas vos déchets de viande et de poisson.

Les autres déchets peuvent être déposés à la déchetterie :

DECHETTERIE DE FRESSE-SUR-MOSELLE

6 Rue de la Favée à 88160 Fresse-sur-Moselle

Jours d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mardi et jeudi : fermé le matin et ouvert de 14h00 à 18h00

Samedi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Dimanche : fermé

REMARQUE : les cendres du poêle à bois sont à jeter, **froides**, sur le talus devant le chalet ou au pied des arbres. Ne rien jeter par-dessus la haie ou sur les terrains des voisins !